

# COMMUNE DE MONTAIGUT-EN-COMBRAILLE

## Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal N° 52

-----  
**15 JANVIER 2025 à 18 H 00**  
-----

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Montaigut-en-Combraille, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SAUTERAU, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 8 janvier 2025.

**Nombre de membres en exercice** : 14

**Présents** : Mesdames et Messieurs

Jean-Marc SAUTERAU, Jean-Luc QUINTY, Danièle DELMOTTE, Margaux PIQUELLE, René POUILLE, Denis BICHARD, Christelle CHAMPOMMIER, Martine CONSTANT, Damien LABRE, Valérie ROOSE, Éliane VIALON.

**Absent Excusé** : Gaëlle LE BOULANGER.

**Procuration** : Michel FLORENTINO à Christelle CHAMPOMMIER, Thomas PICANDET à Margaux PIQUELLE.

**Secrétaire de séance** : Madame Margaux PIQUELLE.

Le compte rendu n° 51 de la réunion du Conseil Municipal du 27 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

#### *FINANCES ET DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE*

##### **1 – Budget 2025 : ouverture anticipée des crédits d'investissement.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1612-1 ;

Vu le Budget 2024, section d'investissement, comptes 21, 23 et 204 pour un montant total de 1 493 429.71 ;

Considérant que des crédits peuvent être ouverts sur 2025 pour permettre de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2025, dans la limite du quart de cette somme, soit 37 3357.43 ;

Considérant que les besoins dans ce cadre sont les suivants :

-C/21 – Matériels (services techniques...) : 46 060.68 €

-C/231 – Travaux (centre bourg...) : 303 021.75 €

-C/2041582 – Fonds de concours (SIV, TE...) : 23 250.00 €

-C/ 20 – Études : 1 025.00 €

Considérant que ces crédits seront réinscrits au Budget 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour :

- D'inscrire aux comptes précités des crédits nouveaux, selon la répartition énoncée ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à inscrire les crédits correspondants au Budget 2025.

**Délibération**

## **2 – Budget Lotissement 2024 : décision modificative.**

L'exécution du budget lotissement doit être effectuée par des écritures de stock (avec ou en l'absence de ventes de terrains).

Le stock initial était de 211 320.35 €.

Le stock final en fonction des recettes et des dépenses réalisées (annuités d'emprunt...) est de 212 448.26 € (+ 1 127.91 €).

Un virement de crédits est nécessaire pour constater le stock final et rétablir l'équilibre (le budget 2024 ayant été voté en suréquilibre à la demande des services fiscaux) :

- Fonctionnement recettes : augmentation de crédits au 042-71355 de 62 501.08 €
- Fonctionnement dépenses : diminution de crédits au 74C/7488 de 62 501.08 €
- Investissement dépenses : augmentation de crédits au 040-3355 de 62 501.08 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour :

- D'approuver la Décision Modificative n°1 par virement de crédits selon les dispositions ci-dessus référencées.
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux écritures budgétaires nécessaires :
  - \*Transfert des intérêts d'emprunt.
  - \*Reprise du stock initial.
  - \*Constatation du stock final.

**Délibération**

## **3 – Requalification du bourg (phase 1) : avenant n°1 au lot n°2 maçonnerie.**

Dans le cadre de l'exécution des marchés de travaux, un avenant n°1 est nécessaire au lot n°2 Maçonnerie – Béton Armé – Enduits - Serrurerie.

Travaux supplémentaires :

\*Maçonnerie = 10 900.71 € HT

\*Enduits = 7 420.84 € HT

Sous total = 18 321.55 € HT

Travaux supprimés :

\*Etude géotechnique = 5 500.00 € HT

\*Maçonnerie = 4 527.72 € HT

\*Enduits = 4 527.72 € HT

Sous total = 19 296.12 € HT

Soit un avenant négatif de 974.57 € HT

Nouveau montant total = 163 133.71 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour :

- D'approuver la proposition d'avenant selon les dispositions ci-dessus référencées.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents contractuels.
- Les crédits nécessaires sont reportés au Budget 2025.

**Délibération**

#### **4 – Foncier : vente de terrains communaux (la Prade).**

Une parcelle communale cadastrée B 743 / La Prade est proposée à la vente pour régularisation d'un bornage ancien erroné à Monsieur Alexandre BAUBIER au montant total de 1 €.

\*B 743 : 440 m2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour :

- D'approuver la vente du terrain du domaine privé de la commune dans les conditions ci-dessus référencées.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents administratifs et à procéder aux opérations budgétaires nécessaires.

**Délibération**

#### **5 – Etang de la Prade : empoissonnement.**

La ferme piscicole de Laval (38) a remis une proposition pour un montant total HT de 8 672.00 € soit 9 148.96 € TTC.

- Carpes.
- Tanches.
- Gardons.
- Brochets.
- Truites arc-en-ciel.
- Grosses Truites.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour :

- De retenir la proposition d'empoissonnement dans les conditions ci-dessus référencées.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2025.

**Délibération**

#### **6 – Sécurité incendie : maintenance.**

La société P.M Incendie (63) a remis une proposition concernant le prévisionnel de maintenance sécurité incendie avec remplacement d'extincteurs pour un montant total HT de 1 259.00 € soit 1 510.80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour :

- De retenir la proposition de la société P.M Incendie (63) dans les conditions ci-dessus référencées.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2025.

**Délibération**

## **7 – Cimetière : tarifs concessions.**

- Vu le règlement du cimetière approuvé par délibération en date du 08 novembre 2021,
- Vu la délibération en date du 15 décembre 2021,

Les tarifs applicables depuis le 01 janvier 2022 sont les suivants :

| /      | 3m2   | 6m2   |
|--------|-------|-------|
| 30 ans | 135 € | 270 € |
| 50 ans | 210 € | 420 € |

Dans le cadre de la procédure de reprise, certaines concessions ne correspondent pas aux surfaces présentées (3 ou 6 m2).

Il sera proposé au Conseil Municipal :

- De fixer un tarif au m2 à compter du 01 février 2025 (30 ans = 45 € / 50 ans = 70 €).

**Délibération**

**Point ajouté à l'ordre du jour :**

## **11 – Achat d'un lave-linge :**

La SARL I.D.S Elec 63 a remis une proposition pour un montant total HT de 454.95 € soit 545.94 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 13 voix pour :

- De retenir la proposition de la société I.D.S dans les conditions ci-dessus référencées.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2025.

**Délibération**

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

## **8 – CIAS Pays de Saint-Eloy : désignation d'un nouveau membre.**

Par 13 voix pour, le Conseil Municipal propose la désignation de Monsieur Jean-Marc SAUTERAU comme nouveau membre au CIAS en remplacement de Madame Margaux PIQUELLE démissionnaire.

**Délibération**

## **9 - Conseil Départemental : désignation d'un référent agricole.**

Par 13 voix pour, le Conseil Municipal désigne Madame Danièle DELMOTTE, nouvelle référente agricole au Conseil Départemental en remplacement de Madame Claire LEMPEREUR, décédée.

**Délibération**

## **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **10 – Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal. Droit de Prémption Urbain (zone U).**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L210.1, L 211.1 se suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 05 février 2019 instituant un Droit de Prémption Urbain sur le territoire de la commune,

| <b>Références cadastrales<br/>Section N° Lieu dit</b> | <b>Propriétaires</b>   | <b>Décision et Date</b>    |
|---|------------------------|----------------------------|
| A 1361<br>2 les Visiers / Rue de la Musique           | Henriette JASTRZEMBSKI | Non préempté<br>28/11/2024 |
| B 112 / B 113<br>4, avenue de la Combraille           | Philippe DEDOURGE      | Non préempté<br>02/01/2025 |

Le Conseil Municipal entérine ces décisions.

## **QUESTIONS DIVERSES**

\*Cimetière : La société SMC FAURE (63) a remis une proposition de reprise au mortier de chaux de plusieurs zones de mur au cimetière. La reprise de la cadette de couverture du mur d'entrée est également prévue. La prestation est proposée à 2 550.00 € HT soit 3 060.00 € TTC.

\*La société SIOULE VEGETAL (CHANAT 63) a remis une proposition pour la fourniture de vasques et de jardinières pour un montant total HT de 1 871.00 € soit 2 058.10 € TTC. Le conseil municipal attend d'autres devis.

\*Préfecture : mise en demeure de la société SOCAMONT pour effectuer les analyses réglementaires prévues par arrêté (campagne des PFAS – polluants éternels).

\*France Travail : 58 demandeurs d'emploi au 01/01/2025 (32 femmes / 26 hommes).

\*Tableau des emplois : le chapitre du personnel municipal devra intégrer le recrutement de nouveaux agents.

\*Diagnostic assainissement : bilan de la réunion SIOULE ET MORGE et de son Bureau d'Etudes LABRE Ingénierie (phase 4 / étude) : restitution et programme de travaux.

\*Enseigne 03 pour 2 panneaux avec poses garanties.

\*Lotissement : annonce « Le Bon coin », « Com'in », « Illiwap ».

\*Sinistre intrusion aux ateliers municipaux : des devis ont été demandés pour le remplacement du matériel volé.

\*Hôpital de RIOM : fermeture du laboratoire.

\*Mayotte : le Conseil Municipal ne souhaite pas inscrire le vote éventuel d'un don à l'ordre du jour.

\*SIOULE ET MORGE : exonération sur la redevance pour consommation d'eau potable (activités d'élevage).

\*Conseil Départemental (63) : recrutement des Assistantes Maternelles.